

Concours de magasinier principal de 2^{ème} classe des bibliothèques

Pour s'inscrire au concours externe les candidats doivent être titulaire, au minimum, d'un diplôme de niveau V (CAP, BEP).

Epreuves

Admissibilité

- Rédaction, à partir de données communiquées au candidat, d'une note sur la résolution d'un problème pratique relatif à une situation à laquelle un magasinier des bibliothèques principal de 2e classe peut être confronté (durée : deux heures ; coefficient : 3)
- Questionnaire portant sur l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques, l'informatique appliquée aux bibliothèques, la gestion, la communication et la conservation des collections (durée : une heure ; coefficient : 2)

Admission

- Épreuve destinée à apprécier l'aptitude du candidat à effectuer des opérations de classement (durée : vingt minutes ; coefficient : 1)
- Entretien avec le jury permettant d'apprécier les connaissances du candidat et son aptitude à exercer les fonctions de magasinier des bibliothèques principal de 2e classe (durée : vingt minutes ; coefficient : 4)

Programme

Connaissances administratives

- Notions sur l'organisation de l'Etat, des régions, des départements, des communes ; intercommunalité
- Schéma de l'organisation des administrations centrales qui ont en charge les bibliothèques
- Organisation des bibliothèques : Bibliothèque nationale de France ; services communs de la documentation ; bibliothèques interuniversitaires ; bibliothèques des grands établissements littéraires et scientifiques ; bibliothèques départementales de prêt ; bibliothèques municipales et intercommunales ; bibliothèques municipales à vocation régionale
- Notions sur les personnels de l'Etat et des collectivités territoriales en particulier, sur les personnels des bibliothèques
- Droits et devoirs du fonctionnaire
- Contrôle de l'Etat : l'inspection générale des bibliothèques

Connaissances professionnelles

Collections :

- modes d'accroissement
- traitement matériel des documents dans la chaîne documentaire
- conservation des collections : désherbage ; conditions de conservation selon les différents supports
- conditionnement, reliure, réparations
- catalogues, classifications et classements

Services au public :

- accueil et information
- communication, prêt : les différents modes d'accès aux documents
- sécurité des locaux et des collections

Notions d'informatique documentaire :

- traitement des documents et chaîne documentaire
- recherche documentaire

Coopération et réseaux :

- catalogues collectifs
- conservation partagée
- outils de la coopération

Missions des magasiniers

Les magasiniers des bibliothèques accueillent, informent et orientent le public. Ils participent au classement et à la conservation des collections de toute nature en vue de leur consultation sur place et à distance. Ils assurent l'équipement et l'entretien matériel des collections ainsi que celui des rayonnages. Ils veillent à la sécurité des personnes ainsi qu'à la sauvegarde et à la diffusion des documents. Ils effectuent les tâches de manutention nécessaires à l'exécution du service.

Les magasiniers principaux et, à titre exceptionnel, les magasiniers peuvent être responsables d'une équipe de magasiniers. Dans cette situation, ils organisent le travail de l'équipe ; ils participent à l'exécution des tâches qui sont confiées aux membres de l'équipe et en suivent la réalisation.

Renseignements et inscriptions à la préparation : 04 76 82 56 28

mediat@univ-grenoble-alpes.fr

Inscriptions aux concours de la fonction publique de l'Etat en ligne sur

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>

entre fin septembre et fin octobre